

RISQUE D'ATTEINTE À LA PROPRIÉTÉ ET GESTION DE LA RESSOURCE : EXPLICATION DE CERTAINS FAITS STYLISÉS



Marc Santugini

Il est depuis longtemps reconnu que la qualité des droits de propriété affecte grandement le développement économique d'un pays et l'utilisation de ses ressources naturelles. La question des droits de propriété se pose particulièrement dans le secteur des ressources parce que bon nombre de pays riches en ressources ont des droits de propriétés précaires en raison de systèmes judiciaires peu fiables ou d'environnements politiques instables. Depuis Long (1975), la sagesse populaire veut que le risque d'atteinte à la propriété incite les entreprises à surexploiter les ressources. Plus précisément, un risque plus élevé d'expropriation diminue le rendement marginal de l'exploitation de la ressource dans l'avenir, ce qui augmente le taux d'extraction actuel. Cette explication a été appuyée par des preuves empiriques, notamment dans Jacoby et Roselle (2002).

Une étude empirique récente de Bohn et Deacon (2000) met en doute cette vision. Au moyen de données transnationales provenant de sources variées, l'étude a démontré que la précarité des droits de propriété a un effet ambigu sur l'utilisation des ressources naturelles. De manière plus précise, des droits plus précaires réduisent l'extraction actuelle de ressources comme le pétrole et le minerai, qui requièrent d'importants investissements initiaux en biens d'équipement. Bohn et Deacon avancent qu'un risque plus grand d'atteinte à la propriété décourage les investissements initiaux nécessaires à l'exploitation de la ressource, ce qui a pour effet de réduire l'extraction actuelle (une explication similaire à celles de

Farzin (1984) et de Lasserre (1985)). Toutefois, des pays tels que la Bolivie, le Venezuela ou la Russie sont parvenus à attirer des investissements directs étrangers (IDE) importants dans les secteurs pétrolier et minier malgré un historique de nationalisations et d'expropriations d'intérêts étrangers dans ces secteurs (Kobrin (1984), Kennedy (1993)). Plus précisément, à partir de données recueillies au moyen d'un panel de 42 pays en développement pour la période de 1993 à 2006, Hajzler (2008) montre que les pays perçus comme étant plus susceptibles d'exproprier des entreprises (parce ce qu'elles en ont exproprié dans un passé récent) détiennent également une part disproportionnée d'IDE dans le secteur des ressources, même celles qui requièrent d'importants investissements initiaux. En d'autres termes, les investissements effectués dans les pays qui présentent un risque élevé d'expropriation ne sont pas seulement *importants*, ils sont également *plus importants* que dans les pays présentant peu de risques d'expropriation. Plus précisément, la part moyenne des ressources dans l'IDE est plus élevée dans les pays ayant procédé récemment à des expropriations que dans les pays qui n'exproprient pas, même si les pays expropriateurs ne dépendent pas particulièrement de leurs ressources.

Dans le cadre d'une étude récente, Laurent-Lucchetti et Santugini (2011) offrent un modèle théorique appuyant ces observations mitigées dans un contexte traditionnel de ressources en propriété commune. Nous faisons la démonstration que si le risque d'atteinte à la propriété comporte un risque d'expropriation dans lequel l'identité des entreprises exclues n'est pas connue *ex ante*, l'extraction actuelle peut diminuer avec un risque plus élevé d'expropriation. Afin de comprendre ce phénomène, imaginons un petit groupe d'entreprises qui exploitent actuellement une ressource dans un pays politiquement instable. L'anticipation d'un changement soudain à l'entente par l'expropriation de certaines entreprises a un effet ambigu sur les profits futurs. Bien que l'exclusion d'une entreprise réduise à néant ses propres profits futurs, celles qui restent voient s'accroître les leurs grâce à une concurrence réduite pour l'extraction de la ressource. Ainsi, un risque plus élevé d'expropriation a deux effets sur le comportement des entreprises en fonction des gains escomptés. D'une part, les entreprises sont davantage incitées à extraire la ressource tout de suite, car elles risquent de ne pas pouvoir en tirer profit dans l'avenir si elles se font exproprier; d'autre part, les entreprises sont davantage incitées à protéger la ressource à long terme, car elles pourraient possiblement avoir moins de concurrence si d'autres firmes se font exproprier. Ces deux incitatifs travaillent dans des directions opposées et, par conséquent, l'effet global de la précarité des droits de propriété sur le comportement des entreprises dépend de leur force respective : si les avantages découlant d'une concurrence réduite dépassent les pertes escomptées attribuables à l'expropriation, alors l'extraction actuelle diminue par l'effet de la précarité des droits de propriété.

La direction que prend cet effet dépend de l'élasticité de la demande. Le rôle clé que joue l'élasticité de la demande est lié à la tragédie des biens communs. Plus précisément, une demande plus élastique exacerbe la tragédie des biens communs, c'est-à-dire que l'impact négatif de la concurrence entre les entreprises sur la ressource et, par conséquent, sur les profits, augmente avec une plus grande élasticité de la demande. Ainsi, dans une situation de *forte* tragédie des biens communs (attribuable à

une demande très élastique), les gains escomptés provenant d'une concurrence moindre pèsent plus lourd que les pertes escomptées en cas d'expropriation, ce qui entraîne une diminution de l'extraction quand le risque d'atteinte à la propriété augmente. Toutefois, dans les cas d'une demande peu élastique qui amène une *faible* tragédie des biens communs, la perte marginale entraînée par l'exclusion pèse plus lourd, ce qui entraîne une augmentation de l'extraction quand le risque d'atteinte à la propriété augmente.

Cette explication est appuyée par deux faits stylisés. D'abord, le secteur de l'extraction des ressources ne regroupe en fait que peu d'entreprises. Ensuite, il n'y a que très peu d'expropriations de masse, au cours desquelles toutes les entreprises exploitant une ressource commune sont expropriées en même temps. Dans 42 pays en développement, entre 1989 et 2006, 77 % des épisodes d'expropriation ne concernaient qu'une seule entreprise (données provenant de Hajzler (2008)).

Références

Bohn, H. et R. T. Deacon (2000). « Ownership Risk, Investment, and the Use of Natural Resources », *American Economic Review*, 90(3) : 526-549.

Farzin, Y.H. (1984). « The Effect of the Discount Rate on Depletion of Exhaustible Resources », *Journal of Political Economy*, 92(5) : 841-851.

Hajzler, C. (2008). *Resource-Based FDI and Expropriation in Developing Economies*, Mimeo, University of Western Ontario.

Jacoby, H.G., G. Li et S. Rozelle (2002). « Hazards of Expropriation : Tenure Insecurity and Investment in Rural China », *American Economic Review*, 92(5) : 1420-1447.

Kennedy, C.R. (1993). « Multinational Corporations and Expropriation Risk », *Multinational Business Review*, printemps.

Kobrin, S.J. (1984). « Expropriation as an Attempt to Control Foreign Firms in LDCs : Trends from 1960 to 1979 », *International Studies Quarterly*, 28(3) : 329-348.

Lasserre, P. (1985). « Exhaustible Resource Extraction with Capital », dans *Progress in Natural Resource Economics*, A. Scott, Clarendon Press, Londres, 178-202.

Laurent-Lucchetti, J. et M. Santugini (2011). « Ownership Risk and the Use of Common-Pool Natural Resources », *Journal of Environmental Economics and Management* (à paraître).

Long, N. V. (1975). « Resource Extraction under the Uncertainty about Possible Nationalization », *Journal of Economic Theory*, 10(1) : 42-53.